

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALZIEU FORAIN

Séance du 31 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MALZIEU-FORAIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame ROUQUET Colette, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2023.

Membres en exercice: 11 Présents: 9 Votants: 9 Pour:9 Contre:0

PRÉSENTS : BASTIDE Nathalie, BOULET Hervé, CHALMETON Hervé, DELMAS Jean, LAURAIRE Franck, MALIGE Damien, PRADAL Marc, ROUQUET Colette, SOULIER Jean-Louis

ABSENTS: DEVAUD Thomas, ROBERT Joseph

ABSENTS représentés avec procuration:

Mr MALIGE Damien a été nommé secrétaire.

**OBJET: Affectation du résultat de fonctionnement - malzieu forain
2023_25**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ROUQUET Colette
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 2 345 493.85

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	2 179 003.95
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	83 263.96
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	166 489.90
Résultat cumulé au 31/12/2022	2 345 493.85
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	2 345 493.85
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	24 817.42
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	2 320 676.43
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Maire,
Colette ROUQUET.

Rendu exécutoire après

Dépôt en Préfecture le : 03 AVR. 2023

et publication ou notification le :

Préfecture de Mende (Lozère)

Date de réception de l'AR: 03/04/2023

048-214800898-20230331-2023_25-DE

03 AVR. 2023

Rouquet

48140

Rouquet

48140